



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tenue à huis clos le 31 janvier 2022 à 16 h, à la salle de conférences de l'hôtel de ville au 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond.

SONT PRÉSENTS :

MM. les conseillers	Claude Renaud
	Philippe Gasse
	Benoit Voyer
	Yvan Barrette
	Pierre Cloutier
	Fernand Lirette

formant quorum sous la présidence de M. le maire Claude Duplain.

Sont également présents : le directeur général, M. François Dumont, la secrétaire de direction, Mme France Beaupré, et la greffière, Mme Chantal Plamondon.

Ordre du jour

1. Administration de la municipalité

1.1 Autorisation dans le cadre de l'appel d'offres 2021-01 lancé par Hydro-Québec

2. Trésorerie

2.1 Aucun

3. Sécurité publique

3.1 Aucun

4. Transport routier et hygiène du milieu

4.1 Aucun

5. Urbanisme et mise en valeur du territoire

5.1 Nomination d'une nouvelle rue dans le secteur du rang de la Montagne

6. Loisirs et culture

6.1 Aucun

7 Période de questions

8 Levée de la séance



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

22-01-047 **AUTORISATION DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES 2021-01 LANCÉ PAR HYDRO-QUÉBEC**

Attendu l'appel d'offres lancé par Hydro-Québec pour l'acquisition d'un bloc d'énergie renouvelable d'une capacité de 480 mégawatts;

Attendu que cet appel d'offres découle du décret 1441-2021;

Attendu que la Ville de Saint-Raymond souhaite déposer une soumission dans le cadre de cet appel d'offres;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR BENOIT VOYER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise MM. Claude Beaulieu et/ou Gilles Bordeleau à déposer, pour et au nom de la Ville de Saint-Raymond, tout document relatif à l'appel d'offres 2021-01 en vue de l'acquisition d'un bloc d'énergie renouvelable d'une capacité de 480 mégawatts.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

22-01-048 **NOMINATION D'UNE NOUVELLE RUE DANS LE SECTEUR DU RANG DE LA MONTAGNE**

Attendu les demandes de permis de construction neuve sur des terrains situés dans le prolongement de la rue des Montagnards (secteur du rang de la Montagne);

Attendu la nécessité de nommer une nouvelle rue dans ce secteur pour faciliter le repérage de cette rue, tant par les visiteurs que par les services d'urgence, au besoin;

Attendu la Politique de nomination des rues;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR YVAN BARRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE la rue, montrée au plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit nommée *rue du Sommet*.

QUE le tout soit soumis à la Commission de toponymie aux fins d'officialisation par cette dernière.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

SUJET 7.

Période de questions.

✓ *La séance du conseil municipal devant se tenir à huis clos, à la suite des nouvelles mesures de confinement annoncées par le gouvernement, la population est invitée à transmettre ses questions par courriel.*

Aucune question n'a été adressée aux membres du conseil.

SUJET 8.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 16 h 10.

Chantal Plamondon, OMA
Greffière

Claude Duplain
Maire